
Lettre du représentant Le Carpentier, qui signale la découverte, dans une maison suspecte, à Plaine-Fougère (Ille-et-Vilaine) de numéraire et d'argenterie, lors de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du représentant Le Carpentier, qui signale la découverte, dans une maison suspecte, à Plaine-Fougère (Ille-et-Vilaine) de numéraire et d'argenterie, lors de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 312-313;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22165_t1_0312_0000_11

Fichier pdf généré le 05/11/2020

6

La société populaire de Bel-Air, ci-devant Saint-Haon, district de Roanne (1), félicite la Convention sur ses glorieux travaux, la conjure de rester à son poste et jure de lui faire un rempart de son corps si elle pouvoit de nouveau courir le moindre danger. Cette société joint la quittance du don à la patrie, qu'elle a remis entre les mains de l'agent national, d'une somme de 105 livres en numéraire avec une croix d'argent.

La Convention en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. du canton de Bel-Air aux représentants du peuple français composans la Conv.; Bel-Air, 20 therm. II*] (3)

Dignes législateurs du peuple français, soyez inébranlables au poste où sa confiance vous a placés, où sa reconnaissance vous retient. Que l'ensemble et l'union qui ont préparé à votre intrépidité et à votre énergie un triomphe mémorable sur les intirgans (*sic*) et les ambitieux, soient à jamais inaltérables. Vous assurez le bonheur des Français et préparerez celui de tous les peuples.

Comptez sur nous, recevez le serment que nous avons fait et que nous renouvelons de vous couvrir de nos corps et d'être jusqu'à notre dernier soupir les plus fermes soutiens de la représentation nationale. Tel est le vœu d'une section de ce peuple qui, avili sous des tyrans, seroit aujourd'hui sous les drapeaux de la liberté l'arbitre du sort de l'Europe, l'effroy des despotes et l'espoir des peuples asservis.

Nous vous envoyons l'extrait de la quittance d'une offrande civique pour les besoins de nos frères d'armes. C'est un foible mais sincère hommage de l'intérêt que prennent à leurs succès les vrais sans-culottes qui composent la société populaire de Bel-Air.

GODINOT (*présid.*), MAREZ (*vice-présid.*), FILLON (*secrét.*).

J'ay reçu de la société populaire du canton de Bel-Air, cy-devant Haon-le-Châtel, et ce, par les mains du citoyen Lethiel commissaire et dépositaire de laditte société, la somme de 105 liv. en numéraire et une croix d'argent de la valeur de 24 sols environ, pour laditte somme être envoyé conformément à la loi à la trésorerie nationale. A Roanne le 5 thermidor l'an 2^e républicain.

LOUVRIER (*agent nat.*).

Extrait des registres de la société populaire du canton de Bel-Air, cy-devant Saint-Haon-le-Châtel, district de Roanne, département de la Loire.

Aux représentant du peuple français composant la Convention nationale.

(1) Loire.

(2) *P.-V.*, XLIV, 25. *Bⁱⁿ*, 6 fruct. (suppl^l) (avec un chiffre faux : 500 liv. en numéraire).

(3) C 318, pl. 1291, p. 17, 18.

Cejourd'huy 10 thermidor l'an II de la République française une, indivisible et à jamais triomphante, les sans-culottes composant la société populaire du canton de Bel-Air a (*sic*) voté par acclamation une adresse à la Convention qu'elle seroit invitée de rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre, est (*sic*) au même instant la société entière a jurée de lui être inviolablement attachée jusqu'à la mort; le serment a été unanimement prêté.

Pour la rédaction de l'adresse les Citoyens Godinot, Lamurette aîné, Lamurette cadet, Lethier aîné ont été invitté de sans (*sic*) occuper dans la décade.

GODINOT (*présid.*), MAREZ (*vice-présid.*), FILLON (*secrét.*).

7

L'agent national du district de Moulins (1) instruit la Convention du progrès de la vente du bien des émigrés; du don fait à la patrie par la société populaire de Moulins de deux cavaliers jacobins; que 600 fusils complets fabriqués dans ladite commune viennent de partir pour l'armée, ainsi que d'une fourniture de salpêtre faite par ce district, montant à 6 545 livres.

La Convention en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité des domaines et à la commission des poudres et salpêtres (2).

8

L'agent national du district de Roc-Libre (3) informe la Convention des mêmes progrès dans la vente des biens d'émigrés (4).

La mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité des domaines en sont décrétés (5).

9

Le Carpentier, représentant du peuple à Port-Malo (6), instruit la Convention, en date du 12 [*sic* pour 22] thermidor, que la vigilance des patriotes de cette commune a

(1) Allier.

(2) *P.-V.*, XLIV, 25. Au *Bⁱⁿ* (7 fruct., suppl^l) on trouve après la mention des dons : et que tous les décrets de la Convention nationale y ont été reçus avec enthousiasme et ont eu leur entière exécution.

(3) Ci-devant Rocroi, Ardennes.

(4) Au *Bⁱⁿ* (4 fruct., I^{er} suppl^l), il est ajouté ici : et que pendant le mois de messidor, plusieurs lots, estimés ensemble 67 896 liv., ont été vendus 246 315 liv.

(5) *P.-V.*, XLIV, 26. *C. Eg.*, n° 735.

(6) Ille-et-Vilaine.

découvert une somme [de] 5 454 livres 7 sols en numéraire, avec une grande quantité d'argenterie. L'énergie patriotique y règne dans le camp, sur les vaisseaux, comme dans la commune, et la mémoire de l'exécrable Robespierre y est en horreur autant que celle de Capet.

La mention honorable et l'insertion au bulletin de cette lettre sont décrétées (1).

Port-Malo, le 22 thermidor, l'an 2^e de la République une et indivisible,

On parloit autrefois dans ces contrées de l'immense quantité de trésors qui avaient été enfouis par nos pères à l'approche du grand général anglais Talbot; mais ces grandes cachettes du temps passé sont aujourd'hui des lieux communs en France. La Convention nationale peut se rappeler qu'au milieu des tributs souterrains qui ont été exhibés à la trésorerie nationale des différens points de la République, ce pays et ses environs ont fourni un passable contingent. Le comité révolutionnaire de Dol vient d'en grossir la liste en découvrant à Plaine-Fougère, dans une maison suspecte, une somme de 5 454 liv. 7 s. en numéraire, avec une grande quantité d'argenterie. Le tout est actuellement en état de sûreté dans la caisse du receveur du district.

Le sentiment de la confiance règne ici de plus en plus dans le camp, sur les vaisseaux et sous le toit. C'est demain que nous célébrerons avec toute la République l'anniversaire de la chute du tyran Capet, dont la mémoire auroit exclusivement recueilli les exécutions du peuple, si celle du tyran Robespierre n'eût été là pour les lui disputer; car le peuple français n'a pas juré moins de haine au triumvirat qu'au trône.

Signé, LE CARPENTIER (2).

10

L'agent national près le district de Cambrai (3) annonce à la Convention que le district a fourni 7 139 livres de salpêtre.

L'insertion au bulletin et le renvoi à la commission des poudres et salpêtres en sont décrétés (4).

L'agent national du district de Cambrai annonce qu'il vient d'expédier pour Péronne 4 659 livres et 1/2 de salpêtre, qui, jointes aux 2 480 livres déjà envoyées le 25 prairial dernier, font un total de 7 139 livres; il observe qu'une partie de ce sel a été fabriquée près des avant-postes des Autrichiens (5).

(1) P.-V., XLIV, 26.

(2) Bⁱⁿ, 3 fruct. *Débats*, n^o 700,51; *Ann. patr.*, n^o DXCX (pour DXCIX).

(3) Nord.

(4) P.-V., XLIV, 26.

(5) Bⁱⁿ, 7 fruct. (suppl^h).

11

L'agent national du district de Rennes (1) apprend aussi à la Convention que les progrès de la vente des biens des émigrés ne sont pas moindres dans ce district que dans les autres parties de la République.

L'insertion au bulletin et le renvoi au comité des domaines sont aussi décrétés (2).

12

Les administrateurs et agent national du district de La Charité (3) annoncent qu'ils ont envoyé à la monnaie 80 marcs d'argent, 109 marcs de galon doré, et 164 marcs d'étoffe d'or et d'argent, tous restes de la superstition (4)

[et qu'il leur reste 3 croix dites de Saint-Louis qu'ils lui enverront incessamment. ils lui font part aussi qu'à la nouvelle du complot des nouveaux tyrans qui vouloient assassiner la liberté, les citoyens de ce district ont applaudi à la punition des traîtres, et que les liens qui attachent le peuple à la Convention se sont resserrés (5).]

Ils lui annoncent également les progrès de la vente des biens des émigrés. [Ils annoncent que des biens d'émigrés, estimés 46 646 liv., ont été vendus 168 235 livres (6)].

L'insertion au bulletin et le renvoi à la commission des revenus nationaux en sont décrétés (7).

13

Les sans-culottes du canton de Voltaire, district de Parthenay (8), félicitent la Convention sur ses glorieux travaux et l'invitent à rester à son poste; et malgré qu'ils aient été pillés par les brigands de la Vendée, ils envoient pour nos frères d'armes 770 chemises, 26 paires de bas, 3 paires de souliers, un sac de distribution, une aune de toile, et 558 liv. 15 sols en assignats, produit d'une collecte civique.

La Convention en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (9).

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) P.-V., XLIV, 26. Au Bⁱⁿ (4 fruct. I^{er} suppl^h) sont ajoutés les nombres suivans: estimation: 58 423 liv. 10 s., vente: 152 225 liv. C. *Eg.*, n^o 735.

(3) Nièvre.

(4) P.-V., XLIV, 26-27.

(5) Bⁱⁿ, 6 fruct. (suppl^h).

(6) Bⁱⁿ, 4 fruct. (I^{er} suppl^h).

(7) P.-V., XLIV, 26-27.

(8) Voltaire-sur-le-Thouet, ci-devant Saint-Loup, Deux-Sèvres.

(9) P.-V., XLIV, 27. Bⁱⁿ, 4 fruct. (I^{er} suppl^h). *Ann. patr.*, n^o DXC (pour DC).